

## Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 19 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix neuf mars à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

### Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 14  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la Délibération : 11  
Date de la convocation : 05 mars 2024  
Date d'affichage : 05 mars 2024

**Présents :** MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, FERRAND John, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, PIRODON Valérie, RONDEAU Marlène.

**Excusés :** MM. DESROCHE Henri, GOBERTIER

Bruno, DUPERRAY Pauline.

**Absents :** MOREL Serge, M. PONCET Lionel.

**Pouvoirs :** MM. DESROCHE Henri à M. MICHEL Laurent, DUPERRAY Pauline à CHARVET Marie-Laure.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN.

### **Ordre du jour :**

- Vote des taux d'imposition 2024
- Validation des travaux 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Compte rendu bâtiments, voirie et fleurissement embellissement
- Compte rendu conseil d'école
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu VDD
- Questions diverses

---

Ajout à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les travaux de sécurité de la classe 4.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

---

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 13 février 2024, valide ce dernier, à l'unanimité des membres présents.

### **N° 2024-009- Objet : Vote des taux d'imposition 2024.**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :
  - \* Foncier bâti : 33.80 %
  - \* Foncier non bâti : 53.54 %
  - \* Taxe d'habitation : 9.14 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances, soit pour 2024 une augmentation de 3.9 % auquel se rajoute une augmentation physique (nouvelles constructions imposables) ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### **Validation des travaux 2024**

- Classe 4 travaux de sécurité : 38 313.60 €
- TE38 extension des réseaux pour le bâtiment périscolaire : 5 866.00 €
- TE38 passage en LED de l'éclairage public : 20 215,00 €
- Eglise Escalier et chauffage : 22 186.00 €
- Matériel informatique : 4 000.00 €

Le Conseil Municipal valide les travaux 2024 à l'unanimité.

#### **N° 2024-010- Objet : Vote du budget primitif 2024.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2024.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	716 317.66 €	716 317.66 €
<b>Section d'investissement</b>	1 493 066.00 €	1 493 066.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 209 383.66 €</b>	<b>2 209 383.66 €</b>

#### **N° 2024-011 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'ISERE, concernant la mise aux normes d'une salle de classe.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la création de l'issue de secours pour la classe 4 du groupe scolaire. Un chiffrage estimatif a été réalisé par le cabinet d'architecte Gallien. Le coût estimatif total s'élève à 31 928.00 € H.T. et se décompose de la façon suivante : Travaux : 21 150.00 € H.T + Honoraires 10 778.00 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions au taux de 50%.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux : 31 928.00 € HT.

Financement :

Subvention au titre de la dotation territoriale au taux de 50% :	15 964.00 €
Autofinancement communal et emprunt :	15 964.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

<b>Date envisagée de démarrage des travaux</b>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2024</b>
<b>Date envisagée de fin des travaux</b>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2024</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	21 150.00	Subventions	
Honoraires	6 210.00	Conseil Départemental Dotation territoriale 50 %	15 964.00
	4 568.00		
		Autofinancement communal et emprunt	15 964.00
<b>Total HT</b>	<b>31 928.00</b>	<b>Total HT</b>	<b>31 928.00</b>
TVA	6 385.60	TVA Autofinancée	6 385.60
<b>Total TTC</b>	<b>38 313.60</b>	<b>Total TTC</b>	<b>38 313.60</b>

- **DIT** que ces travaux seront prévus au budget primitif 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de la dotation territoriale pour 2024 pour la mise aux normes de la classe 4.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Point bâtiments, voirie et fleurissement embellissement**

#### **Eglise**

La toiture est terminée. La réception du chantier est prévue le 26 mars à 14H.

#### **Bâtiment périscolaire**

Les travaux avancent bien et dans le respect du planning.

#### **Voie**

Remplacement du tuyau cassé d'eaux pluviales, Impasse Montfalcon par l'entreprise DURAND TP.

#### **Fleurissement et Embellissement**

Pour 2024, mise en place de copeaux et paillage pour les massifs, plantation d'arbres au jeu de boules, et achat envisagé d'un désherbeur mécanique

Réparation du terrain de foot suite à la présence de taupes, par l'entreprise Château Gaillard pour un montant de 1 196 € H.T.

Aménagement autour de l'église après la fin des travaux pour la remise en état des abords.

En 2025 peut être la mise en place d'un City Park.

Samedi 23 mars : Nettoyage de printemps de la commune qui débutera à 8h30.

### **Conseil d'école**

Le conseil d'école à eu lieu le vendredi 15 mars, l'effectif pour la rentrée prochaine est de 92 enfants.

Présentation des projets, sortie école prévue le 13 mai et projet musique sur le thème des émotions.

Permis vélo et bilan ont eu lieu le lundi de la semaine dernière.

Grande lessive prévue le jeudi 21 mars, chaque enfants propose un dessin sur un format A4 avec la participation du club Edelweiss sur le thème « faire des bulles ».

### **Compte rendu Commission Urbanisme**

Les dossiers suivants ont été traités par la commission :

- Demande Préalable déposée par M. Reveyrand Pierre pour la pose de panneaux photovoltaïques – favorable
- Demande Préalable déposée par RB Conseils pour la pose de panneaux photovoltaïques – favorable
- Demande Préalable déposée par M Poncet Jérémie pour la pose de panneaux photovoltaïques – favorable
- Demande Préalable déposée par M Bron Jean-Jacques pour un abri à camping-car – favorable
- Demande Préalable déposée par la commune de Le Passage pour la création d'une issue de secours dans une salle de classe – favorable
- Demande Préalable déposée par REV'ISO (maison MILLIAS-BEL) pour une isolation par l'extérieur des façades – Favorable
- Demande Préalable déposée par M Pil Philippe pour la construction d'un appentis - favorable
- Demande Préalable déposée par M Philip Bernard pour la pose de panneaux photovoltaïques – favorable

### **Compte rendu Communauté de commune des Vals du Dauphiné**

- Frelon asiatique : Chaque commune doit nommer un référent, il doit répertorier tous les ruchers de la commune. Les VDD fournissent aux apiculteurs des pièges à frelons asiatiques gratuitement.  
La destruction des nids primaires se fait au printemps avant le 15 mai.
- Convention pour installer des stations de mesure de la qualité de l'air faite.
- Prime air bois pour le chauffage aux bois (granulés) entre 500 € et 1000 € en fonction des revenus du foyer.
- Réunion publique pour les zones ZAENR à Ste Blandine le 18/03/2024, 5 personnes de la commune sont venues pour avoir des renseignements.

### **Questions diverses**

- Nettoyage de printemps le 23 mars débutera à 8h30 avec une animation sur le compostage de 10h30 à 12h avec le Syclum.

### **Prochaines réunions :**

Conseil municipal : Mardi 16 avril 2024 à 20h précédé de la commission urbanisme.

CCAS : Mercredi 03 avril 2024 à 18h30.

Le Maire,  
Laurent MICHEL

La secrétaire  
Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN